



GOUVERNANCE

ACTIVITÉS

ÉCONOMIE

RESPONSABILITÉ

ACTUALITÉS



FEBEA

FÉDÉRATION DES  
ENTREPRISES DE LA BEAUTÉ

Entreprendre pour le bien-être de tous

# LE REGARD DU PRÉSIDENT

Patrick O'QUIN, Président de la FEBEA - Fédération des Entreprises de la Beauté - apporte son regard sur les engagements du secteur.



**Le secteur cosmétique français se porte bien ! Voilà qui, dans un contexte économique morose, fait du bien à dire et à entendre.**

La France maintient sa place de leader mondial sur ce marché très concurrentiel justifiant ainsi la fierté des Français et attisant l'envie chez ses concurrents. Le rayonnement des cosmétiques français atteint aujourd'hui toutes les régions du monde.

**Les raisons de ce succès ?**

La cosmétique constitue un véritable élément du patrimoine français. Nous disposons de savoir-faire uniques qui se transmettent de génération en génération et nous bénéficions également d'une sensibilité culturelle forte, propre à la France, fruit de l'influence des arts et de l'histoire. Ces atouts, reconnus dans le monde entier, sont à l'origine de l'image de qualité associée aux produits fabriqués en France.

**Par ailleurs, le territoire français accueille des acteurs de toute la filière**, ce qui facilite les collaborations et partenariats aux différentes étapes de la vie des produits. Des initiatives dans les territoires, telles que le pôle de compétitivité Cosmetic Valley, permettent de faciliter les échanges et de mettre en relation les compétences et les savoir-faire.

**De plus, le dynamisme de notre secteur reste très fort.**

Nos entreprises investissent en permanence dans la recherche scientifique et dans le développement d'innovations pour répondre aux attentes des utilisateurs que ce soit en termes d'efficacité, de sécurité, de respect de l'environnement... Parallèlement, de nombreuses entreprises se créent pour valoriser une nouvelle idée, un concept original ou une innovation.

Chaque mois, la FEBEA accueille ainsi une nouvelle entreprise adhérente ! Enfin, et c'est certainement la clé, **les entreprises sont conscientes que leur succès repose sur la confiance des utilisateurs**. Cela implique une responsabilité : celle d'être exemplaire. Les entreprises françaises sont très actives au sein de la FEBEA où elles partagent et s'entraident par exemple dans la mise en œuvre des réglementations. Par ailleurs, elles n'hésitent pas à s'imposer des règles exigeantes pour tendre toujours plus vers l'excellence.

Notre équipe d'experts est mobilisée pour **maintenir la cosmétique française au rang de leader** et, en tant qu'unique syndicat professionnel de notre secteur, nous sommes fiers d'accompagner et de représenter chacune de nos entreprises.



# AU SERVICE DES ADHÉRENTS DEPUIS PLUS DE 125 ANS

---

---

**1890**

---

Création du Syndicat National de la Parfumerie Française.

---

**1974**

---

Création de la Fédération Française des Industries de Produits de Parfumerie, de Beauté et de Toilette.

*Cinq syndicats sont créés, représentant les métiers de la parfumerie, des produits de beauté, des produits cosmétiques et de toilette, des produits de beauté et de parfumerie en vente directe, des fournisseurs pour coiffeurs et coiffeurs parfumeurs.*

---

**1991**

---

La Fédération Française des Industries de Produits de Parfumerie, de Beauté et de Toilette devient la Fédération des Industries de la Parfumerie.

---

**1994**

---

Le Syndicat Français des Produits Cosmétiques de Conseil Pharmaceutique adhère à la Fédération.

---

**2008**

---

La Fédération des Industries de la Parfumerie devient la FEBEA, Fédération des Entreprises de la Beauté.



# L'ORGANISATION DE LA FEBEA

La FEBEA agit au quotidien au service des entreprises qui fabriquent des produits cosmétiques : parfums, produits de soin et de maquillage, produits d'hygiène et de toilette et produits capillaires.

## EN TANT QUE SYNDICAT PROFESSIONNEL, NOTRE OBJECTIF EST DOUBLE :

- Offrir à nos adhérents, qu'ils soient TPE, PME, ETI ou grands groupes, **des services utiles à leur croissance**, en France et à l'export ;
- Être le porte-parole du secteur **cosmétique** dans le dialogue avec ses nombreux interlocuteurs.



La FEBEA est une "Fédération" car elle regroupe 6 syndicats qui correspondent chacun à un circuit de distribution :

- Syndicat Français de la Parfumerie (SFP)
- Syndicat Français des Produits de Beauté (SFPB)
- Syndicat Français des Produits de Parfumerie et de Beauté en Vente Directe (SFVD)
- Syndicat Français des Fournisseurs pour Coiffeurs (SFFC)
- Syndicat Français des Produits Cosmétiques et de Toilette (SFCT)
- Syndicat Français des Produits Cosmétiques de Conseil Pharmaceutique (SFCP)

Au quotidien, ce sont **25 permanents** qui mettent leur expertise au service des adhérents.



# L'ORGANISATION DE LA FEBEA

La FEBEA est présidée par Patrick O'QUIN. Les compétences et les expertises de la FEBEA sont réparties dans cinq départements :



**Marie-Laure de BOUVILLE**

*Secrétaire Générale. Chargée des relations avec les adhérents.*



**Emmanuelle GOURBIN**

*Directrice des Affaires Juridiques et Sociales.*



**Anne DUX**

*Directrice des Affaires Scientifiques et Réglementaires. Chargée des Relations Européennes.*



**Virginie d'ENFERT**

*Directrice des Affaires Economiques, Environnementales et Internationales.*



**Agathe CURY**

*Directrice de la Communication et des Affaires Publiques.*



# QU'EST-CE QU'UN PRODUIT COSMÉTIQUE ?

## "ON ENTEND PAR "COSMÉTIQUE" :

tout produit destiné à être mis en contact avec les parties superficielles du corps humain, en vue de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles".

Article 2 du Règlement cosmétique européen, retranscrit en droit français dans le Code de la Santé publique, article L.5131-1

## Cette définition recouvre de nombreux produits de la vie quotidienne !

- les produits d'hygiène et de toilette (savons, gels douche, shampoings, déodorants, dentifrices),
- le maquillage,
- les produits de soin (crèmes, lotions, sérums...),
- les produits capillaires (soin des cheveux, colorations capillaires, laque),
- les parfums,
- les produits de protection solaire.

## À QUOI SERVENT LES PRODUITS COSMÉTIQUES ?

Les produits cosmétiques sont une source essentielle de plaisir et de bien-être au quotidien. Tout d'abord, ils contribuent à l'entretien de notre "patrimoine corps" en participant à la satisfaction de besoins tels que **l'hygiène, le confort et la santé**. Ils nous permettent également de **prendre soin de notre corps et renforcer notre confiance et notre estime de soi**.

Selon les Français, le bien-être et la confiance en soi sont les principaux bénéfices des produits cosmétiques.

Source : Étude IPSOS pour la FEBEA - 2015





# LA COSMÉTIQUE DANS NOS VIES

## LE SAVIEZ-VOUS ?

79%

des Français considèrent que l'utilisation des produits cosmétiques a un impact positif sur leur propre bien-être.

Les Français achètent en moyenne **38 produits** par personne et par an.

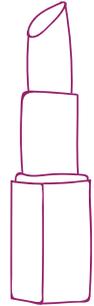
Les dentifrices, les shampoings et les gels douche sont les produits les plus vendus en France.

Un achat de produit cosmétique sur 2 est réalisé dans une grande ou moyenne surface.

En 2015, **10%** des Français ont réalisé un achat de produit cosmétique sur internet.

En France, en 2015, le marché des cosmétiques représente **11,2 milliards d'€**.

Source : Étude IPSOS pour la FEBEA - 2015, Panel NPD, Nielsen, IMS Health et Repères Beauty. CA sorties de caisses TTC - 2015.



## UN PEU D'HISTOIRE...

La Préhistoire, la Grèce Antique, Rome, le Moyen-Âge, la Renaissance ou encore l'époque moderne ont été le théâtre de bien des usages qui révèlent que **prendre soin de son corps et de son aspect est une préoccupation universelle**. Loin d'être futile, la cosmétique fait partie de l'histoire de l'humanité...

### Les femmes se colorent les lèvres depuis toujours.

Les Egyptiennes utilisaient une teinture d'ocre rouge et d'oxyde de fer naturel qu'elles appliquaient à l'aide d'un bâtonnet ou d'une brosse.

**Les parfums seraient nés en Egypte**, mais dès la Préhistoire, les hommes se frottaient la peau avec des plantes pour sentir bon.

**L'Homme préhistorique appliquait du "fond de teint"** grâce à des tubes de jonc contenant une pâte de couleur ocre. Il se retrouve peu dans les civilisations antiques et réapparaît à la cour de Louis XIV où il connaît une vogue sous l'impulsion de Madame de Montespan.

Les poudres ont des origines anciennes puisqu'on en trouve des traces dès **2500 avant J.C.** On utilisait alors certains mélanges minéraux finement broyés pour blanchir la peau.



# CE QUE NOUS APPORTONS AUX ENTREPRISES

L'équipe de la FEBEA travaille quotidiennement au service des entreprises cosmétiques pour :



**Anticiper**



**Accompagner**



**Représenter**



## ANTICIPER

les évolutions qui impacteront  
le secteur

### Les collaborateurs :

- Effectuent une **veille permanente** sur l'ensemble des sujets qui concernent notre secteur grâce au système d'intelligence FEBEA et aux échanges ;
- **Analysent et décryptent** les informations pour permettre aux entreprises de disposer des éléments pertinents dès qu'ils sont disponibles ;
- **Animent** des groupes de travail et des réflexions sur les grands enjeux de notre secteur ;
- Permettent aux entreprises de **planifier au mieux** leurs relations presse en animant un calendrier des événements ;
- Mènent des **études prospectives** pour comprendre et préparer les évolutions de notre secteur.





# CE QUE NOUS APPORTONS AUX ENTREPRISES



## ACCOMPAGNER

toutes les entreprises dans le développement de leur activité

### Les collaborateurs :

- Répondent **aux questions et conseillent** les entreprises dans de multiples domaines : social, export, réglementaire, juridique, communication, scientifique, environnement, économie... ;
- **Développent leurs compétences** en organisant des formations, des webinaires, des conférences ou encore des petits-déjeuners thématiques ;
- Délivrent les **documents nécessaires à l'exportation** des produits cosmétiques dans le monde (CVL - Certificats de Vente Libre, attestations GMP et ESB...). Notre procédure de délivrance des CVL est certifiée ISO 9001 : 2008 ;
- Aident les entreprises à **optimiser leurs ressources** grâce à des services ciblés tels que des audits mutualisés de fournisseurs de matières premières ou des diagnostics Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF).



## REPRÉSENTER

le secteur en étant le porte-parole de la profession

### Les collaborateurs :

- **Portent la parole** du secteur auprès des administrations, des ministères, des élus, de la presse, des syndicats, des associations ou des communautés scientifiques ;
- Établissent un **dialogue constructif avec les partenaires** pour co-construire des projets tels que des campagnes de sensibilisation pour les professionnels ou pour le grand public ;
- Apportent des **données et une expertise** pointue aux décideurs pour les aider à prendre des décisions efficaces et justes ;
- Constituent **l'interlocuteur privilégié des médias** en répondant aux questions des journalistes qui portent sur les sujets sectoriels.



# NOS ADHÉRENTS

La FEBEA est l'unique syndicat professionnel représentant les fabricants de produits cosmétiques opérant en France.

Nous représentons plus de 300 adhérents, dont 82% sont des TPE/PME et 18% sont des ETI ou des grands groupes. Nos adhérents réalisent la quasi-totalité du chiffre d'affaires du secteur.

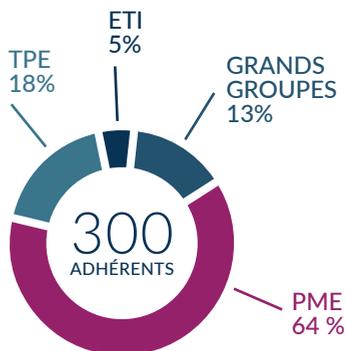
NOS ADHÉRENTS  
REPRÉSENTENT :

# 95%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ SUR  
LE MARCHÉ COSMÉTIQUE EN FRANCE.



## LEUR RÉPARTITION PAR TAILLE



	Effectifs	Chiffre d'Affaires
TPE	< 10	< 2M€
PME	10 - 250	< 50M€
ETI	251 - 4999	< 1,5 MRD€
GG	> 5000	> 1,5 MRD€





# NOS ADHÉRENTS

## LE RAYONNEMENT DU SECTEUR SUR LE TERRITOIRE :

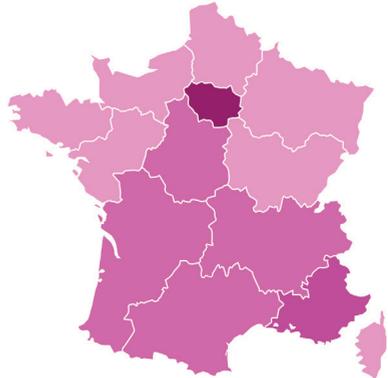
La filière cosmétique est source  
d'emploi en France !

**50 000 emplois sont directement liés à la fabrication  
de produits cosmétiques... Et de très nombreux emplois  
découlent de cette activité !**

La France compte 79 000 établissements liés au monde  
des produits cosmétiques, ce qui représente 170 000  
emplois répartis sur l'ensemble du territoire français.  
Il s'agit des coiffeurs, esthéticiennes, prothésistes ongu-  
laire, qui apportent plaisir et bien-être, et qui sont  
aussi des commerces de proximité essentiels au lien  
social et au dynamisme local.



### EMPLOIS



### ENTREPRISES



Source : Enquête FEBEA - 2015.



### LE SAVIEZ-VOUS ?



## 57%

DES SALARIÉS  
DE LA FILIÈRE  
COSMÉTIQUE SONT  
DES FEMMES

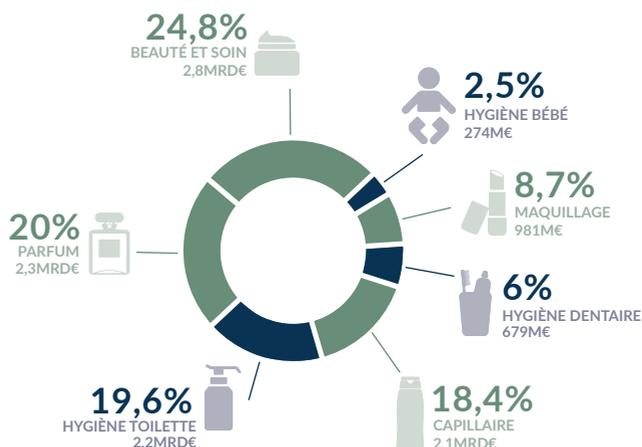
**Un acteur majeur de  
la vie économique  
locale :**

Les entreprises cosmétiques sont implantées sur l'ensemble du territoire français. Où qu'elles soient et quelle que soit leur taille, elles sont sources d'emploi, d'innovation et d'investissements : elles participent donc pleinement au dynamisme économique local.

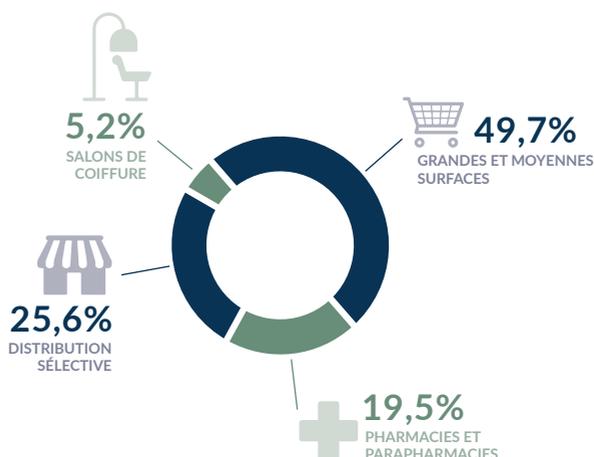


# LA FRANCE : UN MARCHÉ DYNAMIQUE !

VENTES  
DE PRODUITS  
PAR CATÉGORIE  
EN 2015  
(en euros)



VENTES  
DE PRODUITS  
PAR CIRCUIT  
(en euros)





# LES FRANÇAIS ET LA COSMÉTIQUE

## QUELQUES POINTS DE REPÈRE :

Les produits qui progressent le plus en 2015 sont les déodorants, les soins du corps et les gels douche.

Les Français passent moins de temps dans la salle de bain. Le temps moyen pour réaliser un shampoing a diminué de 1 minute en un an ! En conséquence, les produits innovants proposant une facilité d'usage ou un gain de temps rencontrent un fort succès.

En 2015, la dépense moyenne des Français qui achètent des cosmétiques sur internet a augmenté de près de 2€ en 1 an et atteint désormais 67€ par an.

En France, le marché national des cosmétiques représente 11,2 milliards d'euros.

Source : Kantar - 2015.



Sources : Panel NPD, Nielsen, IMS Health et Repères Beauty. CA sorties de caisses TTC - 2015.



## LE SAVIEZ-VOUS ?



Chaque Français  
dépense en moyenne

# 175€

par an pour ses achats  
de produits cosmétiques.



# LA COSMÉTIQUE FRANÇAISE : UN RAYONNEMENT À L'INTERNATIONAL

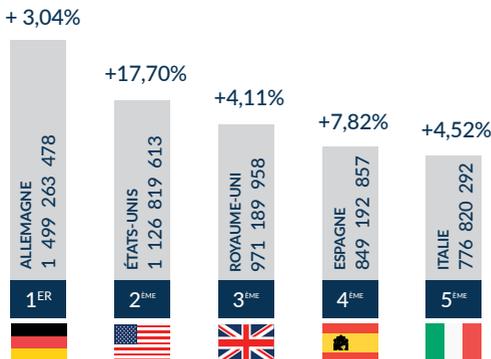
Grâce à son dynamisme à l'export, la cosmétique est dans le trio de tête des secteurs contributeurs à la balance commerciale française, avec l'aéronautique et les vins et spiritueux. La balance commerciale cosmétique a dépassé pour la première fois le seuil des 9 milliards d'euros en 2015.

La cosmétique française confirme son dynamisme avec des exportations en **hausse de 4,6% en 2015**.

L'Union européenne demeure le premier marché, en valeur : près d'un produit sur deux est vendu chez nos voisins européens.

L'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie demeurent tous les quatre dans le top 5 des pays vers lesquels la France exporte le plus (les États-Unis étant la seule destination de ce classement hors Union européenne).

 EXPORTATIONS <b>11,8 MILLIARDS</b>	 IMPORTATIONS <b>2,6 MILLIARDS</b>
 BALANCE COMMERCIALE : <b>+ 9,2 MILLIARDS</b>	



Source : Douanes Françaises - 2015.

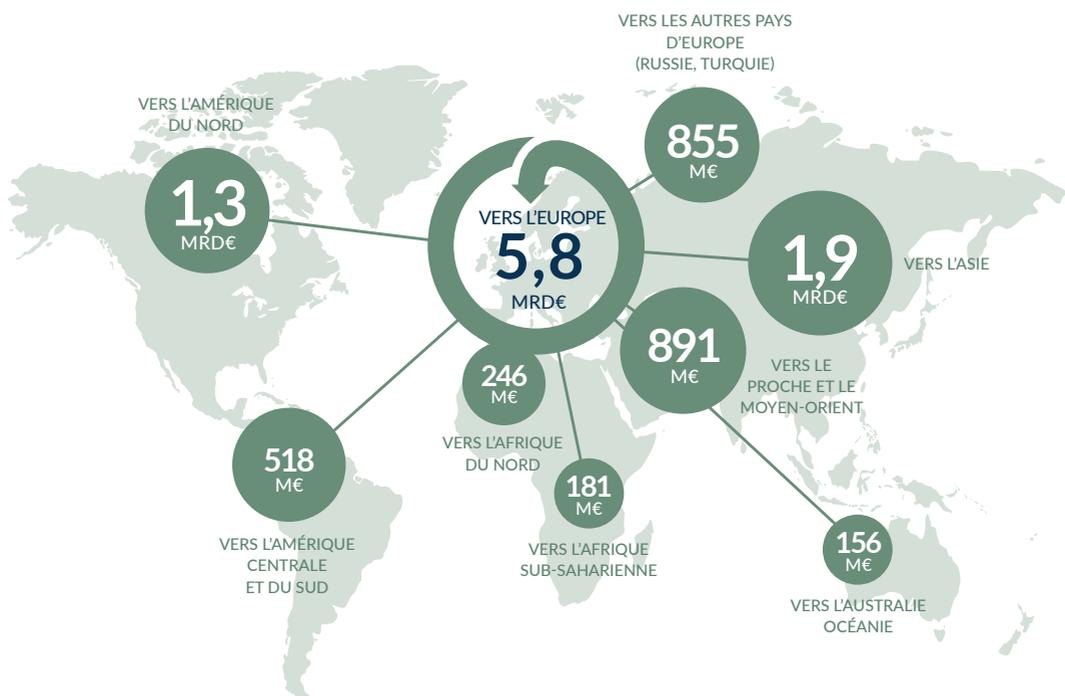
**Les soins et les parfums sont les moteurs des exportations françaises.**

Les soins et les parfums représentent les 3/4 des exportations françaises de cosmétiques en valeur (42,5% pour les soins et 33% pour les parfums). Le maquillage affiche une forte croissance avec des exportations en hausse de 20% pour le maquillage des lèvres, 11% pour le maquillage des yeux et 13% pour les poudres.



# CHIFFRES CLÉS

Les exportations françaises de cosmétiques en 2015 :



**LES PLUS FORTES  
PROGRESSIONS  
SONT OBSERVÉES**

Vers les Etats-Unis **+17,7%**  
Vers le Proche et Moyen-Orient **+13,6%**

Source : Douanes Françaises - 2015.



# NOS ENGAGEMENTS

L'essence même des produits cosmétiques est d'apporter quotidiennement hygiène, plaisir et bien-être à chacun d'entre nous. Cette belle vocation suscite des attentes fortes de la part des utilisateurs en termes de qualité, de sécurité, d'éthique,...

Nos entreprises ont donc une responsabilité majeure qui va bien au-delà du champ couvert par la loi, aussi bien vis-à-vis des utilisateurs, de la société, de l'environnement que des hommes et des femmes qui travaillent pour nos marques.

Aujourd'hui, nos entreprises, individuellement, sont très engagées. Mais, c'est aussi le secteur tout entier qui a pris des engagements, via la FEBEA.



## POUR TOUJOURS PLUS DE SÉCURITÉ :

Les produits cosmétiques sont encadrés par **une réglementation européenne très stricte en termes de sécurité**. Pour aller plus loin, le secteur adopte régulièrement des règles qui vont au-delà des obligations réglementaires. Les adhérents de la FEBEA élaborent des lignes directrices et des recommandations qui s'imposent à la profession.

- Les entreprises cosmétiques ont par exemple adopté des "Bonnes pratiques pour le développement de produits de toilette à destination des enfants de moins de trois ans" pour que les spécificités des peaux de bébés soient mieux prises en compte dans l'élaboration des produits.
- Ou encore, en 2013, elles se sont engagées à retirer la methylisothiazolinone (MIT) des produits non rincés à la suite d'échanges avec les dermatologues qui avaient observé une hausse des sensibilisations à cette substance.



## POUR LE RESPECT DE NOTRE PLANÈTE :

Réduire l'impact environnemental lié à notre activité et permettre une utilisation durable des ressources naturelles sont deux points essentiels pour nos entreprises qui se sont engagées dans des démarches RSE adaptées à leur activité.

En complément, la FEBEA agit à deux niveaux :

- **En adoptant des recommandations sectorielles permettant la protection de l'environnement.**

Notre secteur s'est par exemple engagé, au niveau européen, à retirer les particules de plastique non biodégradables des produits rincés d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La FEBEA a échangé avec les autorités françaises et a pris un engagement plus exigeant en France en avançant le retrait à 2018.

- **En menant des actions de sensibilisation et de prévention.**

Par exemple, la FEBEA a élaboré, avec Eco-Emballages, une campagne de sensibilisation via Youtube sur le tri dans la salle de bain. Elle a également développé des outils pour aider les collectivités à informer le grand public sur la fin de vie des lingettes.



# NOS ENGAGEMENTS



## POUR LE BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS :

Ils sont des dizaines de milliers en France à œuvrer chaque jour pour nous apporter du bien-être, alors **nous prenons soin d'eux !**

La FEBEA négocie, au sein de la branche des Industries Chimiques, les accords sociaux pour les entreprises du secteur. Nous avons par exemple été le premier secteur à nous engager dans le Pacte de responsabilité et de solidarité.

Par ailleurs, la FEBEA élabore régulièrement des guides visant à toujours mieux prendre en compte **la sécurité des salariés et leur bien-être.**



## POUR UNE PUBLICITÉ ÉTHIQUE :

Le secteur cosmétique a été **le premier secteur à s'engager dans l'établissement de règles d'autodiscipline publicitaire.** Le code de déontologie "Produits Cosmétiques" de l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité) existe depuis 1974 et encadre toutes les publicités de produits cosmétiques. Élaboré avec l'appui des fabricants, ce code est régulièrement mis à jour pour prendre en compte les évolutions de la société. L'ARPP contrôle le respect de ses règles et réalise tous les deux ans un bilan que la profession a souhaité rendre public pour plus de transparence.



## POUR COMBATTRE LA CONTREFAÇON :

**La FEBEA est très engagée dans la lutte contre la contrefaçon.** Ce fléau finance la grande criminalité, détruit les emplois et représente une vraie menace pour la sécurité des consommateurs. Nous poursuivons ceux qui font une utilisation illicite des marques. La FEBEA mène également, avec l'UNIFAB (Union des Fabricants), des actions de sensibilisation auprès des utilisateurs pour les aider dans leurs achats.



## POUR AIDER L'AUTRE :

Au-delà des engagements propres à chaque marque, la FEBEA porte un engagement commun à l'ensemble du secteur cosmétique en soutenant "belle & bien", antenne française du réseau international "Look good, feel better". Grâce à l'implication d'une douzaine de marques et d'une centaine de bénévoles esthéticiennes et coordinatrices, l'association organise des ateliers de soin et de maquillage, pour des femmes en cours de traitement contre un cancer. Le programme aide les femmes à retrouver confiance en elles et estime de soi.



# UNE RÉGLEMENTATION EXIGEANTE

Utilisés au quotidien, les produits cosmétiques figurent parmi les produits de consommation les plus sûrs, les plus réglementés et les plus contrôlés, grâce à l'engagement des fabricants, à la réglementation et à la surveillance exercée par les Autorités.

La réglementation européenne qui encadre la fabrication des produits cosmétiques est la plus exigeante au monde. Elle garantit aux utilisateurs un niveau élevé de qualité et de sécurité des produits. Le Règlement européen repose sur trois principes : la sécurité des matières premières et du produit fini, la qualité des techniques de fabrication et la surveillance du marché.



## LE RÈGLEMENT COSMÉTIQUE :

La mise sur le marché de tout produit cosmétique est encadrée par un Règlement "cosmétique" très strict (Règlement (CE) n° 1223/2009) qui s'applique aux 28 pays de l'Union européenne et concerne également les produits importés sur le territoire communautaire. Il impose de contrôler la composition et la fabrication des produits, mais aussi de répertorier les éventuels effets indésirables et de retirer du marché tout produit défectueux.

### Les substances utilisées :

Les Annexes du Règlement "cosmétique" énumèrent les substances interdites, les substances réglementées et les substances autorisées comme les colorants, les conservateurs et les filtres ultraviolets. Par ailleurs, un Comité d'experts scientifiques indépendants – le Comité Scientifique pour la Sécurité des Consommateurs (CSSC) – évalue régulièrement la sécurité des substances utilisées dans les produits. Quand il le juge nécessaire, il conseille la Commission européenne sur les évolutions à apporter à la réglementation.

### L'évaluation de la sécurité :

La réglementation impose qu'un évaluateur de la sécurité effectue une évaluation du produit fini en tenant compte, d'une part, des dernières données scientifiques disponibles et d'autre part, des facteurs tels que la composition du produit et le profil toxicologique des ingrédients, le niveau d'exposition, la zone sur laquelle est appliqué le produit, la fréquence d'utilisation ou encore la population à laquelle il est destiné. Chaque produit fait obligatoirement l'objet d'un dossier d'information très complet tenu à la disposition des autorités.

### La surveillance du marché :

Une fois le produit mis sur le marché, le système de "cosmétovigilance" permet d'avertir les autorités en cas d'effet indésirable grave lié à l'utilisation d'un produit. Les producteurs et distributeurs doivent signaler tout produit présentant un défaut de sécurité. L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) et la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) contrôlent le marché et peuvent demander le retrait d'un produit lorsque cela est nécessaire.



# UNE RÉGLEMENTATION EXIGEANTE

## COMMENT LIRE L'ÉTIQUETTE D'UN PRODUIT COSMÉTIQUE ?

La réglementation précise les informations qui doivent obligatoirement apparaître sur l'étiquette des produits cosmétiques. Elles permettent aux consommateurs de choisir et d'utiliser au mieux un produit, de connaître sa composition et de contacter le fabricant.

### LES INFORMATIONS COMPRENNENT :

- Nom et adresse de la "personne responsable".
- Pays d'origine, si le produit est importé d'un pays tiers à l'Union européenne.
- Contenu nominal en poids ou en volume (sauf s'il est inférieur à 5g/ml ou pour les produits uni-dose ou les échantillons gratuits).
- Pour les produits dont la durabilité minimale est inférieure à 30 mois : la mention "à utiliser de préférence avant fin..." ou un pictogramme sous forme de sablier suivi de la date.
- Pour les produits dont la durabilité minimale est supérieure à 30 mois, mention de la PAO ("période après ouverture") avec le pictogramme sous forme de petit pot ouvert suivi du nombre de mois ou d'années, sauf pour les produits pour lesquels la PAO n'est pas pertinente (par exemple les produits uni-dose).
- Les précautions d'emploi.
- Le numéro de lot.

- La fonction du produit (sauf si cela ressort clairement de la présentation du produit).
- La liste des ingrédients exprimée sous leur appellation INCI\* dans l'ordre décroissant de leur quantité, précédée de la mention "ingrédients".

\* L'INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) est une nomenclature internationale qui fixe l'appellation scientifique des ingrédients utilisés dans les produits cosmétiques et propose une information harmonisée au niveau international.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

## LES TESTS SUR ANIMAUX SONT INTERDITS !

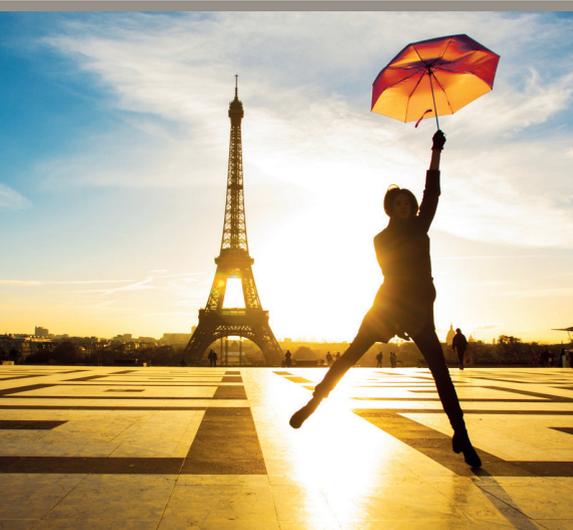
Depuis 2004, l'expérimentation de produits cosmétiques finis sur les animaux de laboratoire est interdite dans l'Union européenne. En 2009, cette interdiction a été élargie aux substances utilisées dans les produits cosmétiques. A cette même date est entrée en vigueur l'interdiction de commercialiser des produits cosmétiques contenant des substances testées sur l'animal de laboratoire. Il restait 3 exceptions. Depuis 2013, le recours aux tests sur l'animal de laboratoire est totalement interdit.



# LES FAITS MARQUANTS EN 2015

## L'ABROGATION DE LA TAXE COSMÉTIQUE

L'abrogation de la taxe cosmétique constitue un grand pas vers la simplification ! Cette disposition fiscale, sans justification économique, peu rentable et complexe à gérer, particulièrement pour les TPE et PME (82% des acteurs du secteur cosmétique) a été supprimée. Cette abrogation est le fruit d'un dialogue ouvert et constructif entre la FEBEA et les autorités.



## UN BILAN TRÈS POSITIF POUR LA DÉONTOLOGIE EN PUBLICITÉ

Avec un taux de conformité de 98,7% sur l'année 2015, en progrès de plus d'un point par rapport à 2012, les résultats du bilan réalisé par l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) à la demande de la FEBEA, sont très bons ! Sur les 2459 publicités examinées en 2015, seuls 33 manquements ont été observés. La majorité de ces manquements a d'ailleurs fait l'objet d'actions correctives de la part des annonceurs concernés.

## VOTE DE LA LOI SANTÉ

Avec pour ambition de moderniser en profondeur notre système de Santé, cette loi votée en décembre 2015 apporte des changements et des clarifications. Parmi eux, des modifications relatives au dispositif de déclaration des liens d'intérêts dit "Sunshine Act" et l'introduction de l'action de groupe dans le domaine de la santé. La FEBEA a œuvré avec succès pour que les spécificités des produits cosmétiques par rapport aux médicaments ou aux dispositifs médicaux soient prises en compte dans ce texte.



# LES FAITS MARQUANTS EN 2015

## BIODIVERSITÉ : ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROTOCOLE DE NAGOYA

Le Protocole de Nagoya, l'accord international sur la biodiversité visant un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et renforçant les moyens de lutte contre la biopiraterie, est entré pleinement en vigueur le 12 octobre 2015. La FEBEA a entrepris de nombreuses actions visant d'une part à informer les élus et les pouvoirs publics des pratiques de notre secteur en la matière. D'autre part, d'importantes actions de formations ont été déployées pour aider nos adhérents à comprendre les implications de ce texte.

## LA FEBEA ADOPTE UNE RECOMMANDATION SUR LES MICROBILLES PLASTIQUES

L'occurrence et la persistance de débris plastiques dans l'environnement marin et aquatique sont des préoccupations croissantes dans le débat public. Bien que nos produits ne représentent qu'une petite partie de cette pollution, notre secteur a pris ses responsabilités en adoptant une recommandation visant à ne plus utiliser de microparticules plastiques solides, à des fins d'exfoliation et de nettoyage, dans les produits cosmétiques rincés mis sur le marché et ce, à compter de 2020. La FEBEA a échangé avec les autorités françaises pour un engagement plus exigeant en France avec un retrait dès 2018.



## RETROUVEZ-NOUS SUR

---



## CONTACTEZ-NOUS

---

FEBEA  
137 rue de l'université  
75007 Paris  
01 56 69 67 89  
[www.febea.fr](http://www.febea.fr)